

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT DU COURS SUPERIEUR DE L'ENDRE

Siège : MAIRIE DE FAYENCE - 2 Place de la République - 83440 FAYENCE
Tél. 04 94 39 15 00
Télécopie 04 94 39 15 01

REUNION COMITE SYNDICAL DU 05.03.2015 à 10H00 en MAIRIE DE FAYENCE

PROCES-VERBAL

Etaient présents : *Mrs Jean-Luc FABRE (Président), Bernard HENRY, Fayence - Claude GIORDANO (2ème Vice-Président), Adrien BOUHET, Saint-Paul-en-Forêt - Serge LEIBOVITZ (1er Vice-Président), Jean-Jacques FORNIGLIA, Seillans - Caroline COIN (secrétaire), Claviers -*

Etaient excusés : *Roland BULLMAN, Claviers-*

Secrétaire de séance : *Caroline COIN*

Monsieur le Président donne lecture du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2014, qui n'appelant pas de remarques particulières, est adopté à l'unanimité.

1. Consultation pour la remise en eau du lac de Méaulx : Ouverture des plis

Ce point ne fait pas l'objet d'une délibération.

Monsieur le Président rappelle que, par délibération en date du 09/12/2014, il a été approuvé le projet de mise aux normes et remise en eau du lac du Méaulx et décidé de diffuser un avis public à la concurrence pour le programme de travaux en vue d'un marché passé selon la procédure adaptée (M.A.P.A.) avec variantes autorisées conformément à la délibération du 30/10/2014 dérogeant au règlement intérieur de la commande publique pour ce marché.

Le programme des travaux, avec variantes, se compose des lots suivants :

- ✓ lot n° 1 : Terrassement du chenal et ouvrages divers
- ✓ lot n° 2 : Ouvrages béton, structures métalliques et équipements mécaniques
- ✓ lot n° 3 : Conduites de soutien à l'étiage

16 plis ont été reçus dont 2 par voie électronique.

Après ouverture des plis et vérification de la recevabilité des candidatures, il est procédé au dépouillement des offres chiffrées.

Tous les lots sont fructueux. (les montants des offres ne sont pas rapportés dans le présent procès-verbal, qui est public, afin de ne pas corrompre la négociation.)

Monsieur le Président demande au Maître d'œuvre, ARTELIA, de bien vouloir procéder à l'examen technique des offres, selon toutes les vérifications habituelles pour un classement provisoire. Il sera ensuite négocié avec les 3 premières entreprises retenues dans chaque lot. Fin mars, les offres définitives seront connues, pour un classement définitif.

Monsieur Martel, Conseiller Technique, informe sur la procédure en cours (avis du CNPN et autorisation Loi sur l'Eau). Rien, à ce jour, ne filtre au niveau de ces services pour connaître la tendance (avis favorable ou défavorable). Il rappelle qu'il faudra ensuite lancer une enquête publique dans les 3 communes et que considérant l'empilement des délais, les travaux risquent de ne pas se réaliser en 2015 (calendrier contraint car travaux doivent être achevés pour début octobre au plus tard en raison des pluies automnales). Cette possibilité de ne lancer l'ordre de service que début 2016 a été prise en compte dans l'élaboration du marché : dans ce cas, il sera appliqué la révision des prix (à ce jour révision négative).

La question se pose bien entendu au niveau de la préparation budgétaire : doit-on emprunter dès 2015 en tout ou partie même si les travaux ne seraient réalisés qu'en 2016 considérant le taux historiquement bas des prêts bancaires. La question n'est pas tranchée à ce jour.

Bien entendu, pour le moment, les élus espèrent pouvoir réaliser les travaux dès 2015.

Monsieur le Président fait savoir que les prochaines réunions syndicales auront lieu les :

- Jeudi 26 mars 2015 à 9 h 30 : Approbation du compte de gestion, du compte administratif et D.O.B. notamment
- Mardi 14 avril 2015 à 14 h 30 : Approbation du budget primitif notamment

Plus aucune question n'étant soulevée, Monsieur le Président remercie les membres de l'Assemblée et lève la séance à 12 heures.

LE PRESIDENT,

Jean-Luc FABRE